

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 août 2022, à 11 h à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à laquelle assistaient :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Philippe Couture

Monsieur Christian de Varennes

Mme Marie-Lise Langevin, directrice de l'urbanisme et des travaux publics est présente afin de remplacer la secrétaire-trésorière Stephanie Carriere.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h.

1. Résolution 2022-08-96 - Délégation d'une remplaçante à la secrétaire-trésorière pour la séance du 6 août 2022

CONSIDÉRANT l'absence de la secrétaire-trésorière à la séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE DÉLÉGUER Madame Marie-Lise Langevin comme secrétaire-trésorière adjointe suppléante pour la séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Résolution 2022-08-97 - Adoption de l'ordre du jour;

1. **Adoption de l'ordre du jour;**

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**

3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juillet**

2022;

4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1. **Lac-Tremblant-Nord**
 - 5.2. **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides**
 - 5.3. **Mont-Tremblant**
 - 5.4. **Rapport des comités Agglo**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Avis de motion : Règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics**
 - 7.2 **Avis de motion : Règlement 2022-13 Sur les nuisances**
 - 7.3 **Avis de motion : Règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation**
 - 7.4 **Avis de motion : Projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage forestier F1 et unifamiliale)**
 - 7.5 **Avis de motion : Règlement 2022-16 sur les systèmes d'alarmes**
 - 7.6 **Dépôt du Règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics**
 - 7.7 **Dépôt du Règlement 2022-13 Sur les nuisances**
 - 7.8 **Dépôt du Règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation**
 - 7.9 **Dépôt du premier projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage forestier F1 et unifamiliale)**
 - 7.10 **Dépôt du Règlement 2022-16 sur les systèmes d'alarmes**
8. **Administration :**
 - 8.1 **Dépôt rapport activité incendie Mont Tremblant 2019-2023**
 - 8.2 **Partenariat avec la Société pour la nature et les parcs (SNAP) pour l'agrandissement des aires protégées**
 - 8.3 **Appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop**
9. **Rapport des comités :**
 - 9.1 **Comité des finances et administration :**
 - 9.1.1. **États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 22 juillet 2022;**
 - 9.2 **Comité consultatif en urbanisme :**
 - 9.2.1 **Demande no. DPREL220037 – Demande de certificat d'autorisation pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal, matricule 1624-06-6564 lot 5 011 328 du cadastre du Québec ;**
 - 9.2.2 **Demande no. DPCAL220040 – Demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (Balcon & Véranda), matricule 1425-18-5353, lot 5 011 160 du cadastre du Québec ;**
10. **Acceptation de correspondance: Correspondance de Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle pour l'aide financière octroyée pour l'amélioration des routes municipales**
11. **Affaires nouvelles;**
12. **Période d'intervention des membres du conseil;**
13. **Deuxième période de questions;**

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2022-08-98- Séance ordinaire du 16 juillet 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-08-99 - Ratification du journal de décaissement – reporté au mois de septembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE REPORTER LA RATIFICATION du journal de décaissement du 1^{er} au 31 juillet 2022 ainsi que l'approbation et la confirmation des déboursés effectués pendant cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

5.1 Lac-Tremblant-Nord;

5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

5.3 Ville de Mont-Tremblant; et

5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2022-08-100 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 août 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Avis de motion : Projet de règlement 2022-13 Sur les nuisances

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du Règlement 2022-13 Sur les nuisances, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 2022-13 Sur les nuisances, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.3 Avis de motion : Projet de règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian de Varennes qu'il y aura adoption du Règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.4 Avis de motion : Projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.5 Avis de motion : Projet de règlement 2022-16 relatif aux systèmes d'alarmes

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-16 relatif aux systèmes d'alarmes, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-16 relatif aux systèmes d'alarmes, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.6 Résolution 2022-08-101 - Dépôt du Règlement 2022-12 Paix et ordre dans les endroits publics

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.7 Résolution 2022-08 -102 - Dépôt du Règlement 2022-13 Sur les nuisances

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.8 Résolution 2022-08 -103 - Dépôt du Règlement 2022-14 Sur le stationnement et la circulation

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.9 Résolution 2022-08-104 - Dépôt du Projet de règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de protéger les terres publiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité des coupes forestières avec le Plan d'Urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT la proximité des propriétés adjacentes à ces zones;

CONSIDÉRANT la volonté de protéger les lacs et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage peut être modifié conformément à la procédure de la *Loi sur l'aménagement et d'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.10 Résolution 2022-08-105 - Projet de règlement 2022-16 relatif aux systèmes d'alarmes

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

8. Résolutions

8.1 Résolution 2022-08-106 - Dépôt du rapport annuel d'activité requis dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité requis dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC, et dont le contenu doit respecter l'information demandée par le ministère de la Sécurité Publique (MSP) en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de transmettre à la MRC un rapport d'activité accompagné des résolutions adoptant ledit rapport.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE DÉPOSER le rapport annuel d'activité dans le cadre de suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2022-08-107 - Partenariat avec la Société pour la nature et les parcs (SNAP) pour la l'agrandissement des aires protégées

CONSIDÉRANT préserver l'intégrité écologique des milieux naturels des territoires publics et municipaux de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, notamment les habitats fauniques, les écosystèmes forestiers (caractère ancien rare et exceptionnel déjà reconnu) ainsi que les milieux humides et hydriques de grande qualité. Cette préservation est primordiale en raison de la diversité écologique qu'on retrouve sur ces territoires, des paysages uniques prisés par les adeptes du plein air ainsi que pour maintenir l'équilibre écologique de cette région face au développement accéléré du pôle d'attraction touristique du Mont-Tremblant. Cette vision permet les activités récréotouristiques bien encadrées (randonnées pédestres, raquette, ski de fond, activités de plein air non motorisées), les activités d'acériculture, les activités de recherche et à visée éducative.

CONSIDÉRANT l'existence de La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée par SNAP Québec lui permettant d'appuyer financièrement les municipalités dans les projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels réalisés sur leurs territoires.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE DÉPOSER une demande de subvention à SNAP;

D'AUTORISER la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale de signer l'entente avec SNAP; et

POURSUIVRE la collaboration visant la création d'une aire protégée afin de protéger les habitats de haute valeur écologique, et leur biodiversité, dans la municipalité de Lac Tremblant Nord;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2022-08-108 - Appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaikop

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale entraînant un effondrement important de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence et, qu'à ce chapitre, le milieu municipal a un rôle très important et doit agir pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les experts mondiaux prônent de protéger mondialement, à l'horizon 2030, 30% de milieux naturels riches et florissants en biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il faut s'assurer que les zones de conservation précitées soient bien connectées entre elles, de manière à favoriser le déplacement des espèces et l'adaptation aux changements climatique;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et, située au sud du Québec, recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, pour la région des Laurentides, seulement 8,6% du territoire est protégé, ce pourcentage incluant 3,2% du territoire du parc national situé dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un projet de conservation répondant aux critères précités par les experts est en développement depuis 2013 dans la MRC des Laurentides soit : le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides, étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages, visible à des kilomètres à la ronde et à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas protégé et que le milieu veut préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avait déposé dès avril 2013, à son conseil municipal, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée de catégorie III pour le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT tous les efforts mis de l'avant depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop «La Coalition», en collaboration, entre autres, avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour sauvegarder le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QU'environ 12 000 personnes, de plus de 93 municipalités du Québec, appuient la protection du Mont-Kaaikop et les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches, ce qui a permis d'investir 100 000\$ à ce jour, surtout en études sociales, environnementales et économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition est appuyée par un réseau de professionnels réputés en biologie, foresterie et en économie;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude de caractérisation terrain de zones situées sur le massif du Mont-Kaaikop et qu'on y a inventorié des forêts anciennes en santé et protégées au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié une carence importante en vieilles forêts dans le secteur du Kaaikop, d'où l'importance de les protéger dans leurs rôles de pépinières naturelles pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les territoires riches du Mont-Kaaikop représentent un îlot isolé de 40,5 km², constitué de forêts publiques entourés de forêts privées et ces territoires publics sont primordiaux pour permanentiser la protection, le rayonnement et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE, géographiquement, le Mont-Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité, assurant la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques naturels, notamment les 100km²

de territoire Mohawk Tioweroton, ainsi que le lien naturel entre le Mont-Tremblant et la Forêt Ouareau (160 km²) dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les territoires du Mont-Kaaikop figurent aux tracés des OBNL Éco-corridors laurentiens et Éco-corridors Kaaikop-Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE d'importants projets de recherche fondamentale sur les vieilles forêts sont en cours sur les territoires du Mont-Kaaikop, en partenariat UQO-Coalition, projets dans lesquels la Coalition investit 65 000\$ au bénéfice du bien commun;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude économique par des experts très réputés en la matière et que les conclusions sont, que pour notre région de villégiature, il est plus rentable de protéger le Mont-Kaaikop que de l'exploiter pour des coupes forestières ou des activités minières;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un site important de la grande région de Montréal pour la randonnée pédestre et les vues panoramiques et qu'un OBNL est en opération à la base du Kaaikop depuis + de 75 ans, exploite 50 km de sentiers de randonnée et offre, entre autres, des vacances familiales subventionnées pour des familles à faibles revenus, ce qui procure des retombées économiques directes et indirectes importantes régionalement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPUYER la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 22 juillet 2022 – mention de dépôt au mois de septembre

9.2 Comité consultatif en urbanisme : –

9.2.1 Résolution 2022-08-109 - C.C.U 2022-07-39 Demande no. DPCAL220040 – Demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (Balcon & Véranda), matricule 1425-18-5353, lot 5 011 160 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (balcon & véranda) et des plans signés produits et/ou annotés;

CONSIDÉRANT que le revêtement de bois (balcon & véranda) ainsi que sa couleur de teinte naturelle s'agencent bien avec l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT qu'une confirmation devra être obtenue en ce qui concerne l'éclairage extérieur projeté pour le balcon et la véranda afin d'en valider la conformité avant l'installation;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2022-06-20 par les propriétaires concernant la demande de certificat d'autorisation DPCAL220040 pour une construction accessoire (balcon & véranda), matricule 1425-18-5353, lot 5 011 160 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2022-08-110 - C.C.U 2022-07-40 Demande no. DPREL220037 – Demande de certificat d'autorisation pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal, matricule 1624-06-6564, lot 5 011 328 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal et des plans signés produits et/ou annotés;

CONSIDÉRANT que la couleur du bâtiment respecte l'objectif 3.2.4 du règlement sur les PIIA et ses critères portant sur les couleurs et matériaux de revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT que la galerie entourant le bâtiment principal ne fait pas partie de la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la galerie entourant le bâtiment principal fait actuellement l'objet d'une autre demande de certificat d'autorisation et que l'analyse de conformité est toujours en cours ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2022-07-15 par M. Jean Grégoire et le propriétaire concernant la demande de certificat d'autorisation DPREL220037 pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal, matricule 1624-06-6564-0-000-0000, lot 5 011 328 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : – Correspondance de Madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle pour l'aide financière octroyée pour l'amélioration des routes municipales

11. Affaires nouvelles : –

12. Période d'intervention des membres du conseil : –

13. Période de questions :

14. Résolution 2022-08-111 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Marie-Lise Langevin
Secrétaire-trésorière adjointe suppléante